

## SUPPLÉMENT JOURNAL MUNICIPAL N° 6

# DOSSIER INTERCOMMUNALITÉ

### ■ Le dossier fertois

À la fin du mois de mars, un certain nombre de fertois et d'habitants de la Communauté de Communes ont reçu dans leurs boîtes aux lettres un document de 40 pages intitulé « dossier fertois, bulletin de la Communauté de Communes ».

Au-delà du caractère très contestable de l'appellation « bulletin de la Communauté de Communes », bon nombre de fertois s'en sont émus et des interrogations ont été exprimées. Nous devons y répondre.

**Pour ce qui est des investissements**, je tiens donc à rétablir la vérité sur les chiffres annoncés dans ce document. Vous trouverez ci-dessous quelques exemples :

**Ce qui est exact** : le montant des investissements réalisés par la Communauté de Communes sur le territoire de La Ferté-Macé.

**Mais** : ce n'est pas la somme payée par la Communauté de Communes. Il faut en soustraire la TVA qui est remboursée par l'État, ainsi que le montant des aides financières accordées par la région, le département et différents organismes. Pour 100 € investis, il y a eu en moyenne 47 € de subventions. Il reste donc à la charge de la Communauté de Communes 53 €. En oubliant de déduire ces aides, le président trompe le lecteur.

Par exemple, les travaux d'aménagement du centre-ville ont coûté plus d'un million d'euros, duquel il faut soustraire près de 400 000 € de subventions du Conseil Régional. Le coût réel de cette opération est d'environ 600 000 € pour le budget intercommunal. On voit donc là, la manipulation qui est faite des chiffres présentés.

**Ce qui est exact** : Le centre aquatique est construit sur le territoire de La Ferté-Macé.

**Mais** : il est présenté totalement à la charge de la ville centre. Il a été construit en limite de la commune, au bord du ruisseau la Maure. Est-ce à dire que s'il avait été construit de l'autre côté du ruisseau, sur la commune de Magny-Le-Désert, (hameau Beaudouet), la dépense aurait dû être comptée intégralement à charge de la commune de Magny ? On voit donc là, une conception très étiquetée

de l'intérêt communautaire. Le centre aquatique est par excellence un équipement d'intérêt communautaire. Le coût pour La Ferté-Macé ne peut être compté que pour la moitié de la valeur de la dépense engagée par la Communauté de Communes, soit 1,5 million d'euros à la charge de la ville, au lieu des 6,5 millions d'euros annoncés.

**Ce qui est exact** : le budget communautaire prévoit des aménagements de voirie (Bd d'Andaines, rond-point route de Falaise, place Neustadt, rue de la Saulaie), le foyer des jeunes travailleurs, la chaufferie bois, la zone des Tesnières, une salle de spectacles.

**Mais** : Tous ces équipements ont été proposés par le conseil municipal et validés par la Communauté de Communes. Pour le rond-point route de Falaise, la ville a établi le dossier technique. L'appel d'offres est prêt à être lancé. Certains de ces équipements sont inscrits au budget communautaire depuis de nombreuses années. À quoi cela sert-il puisque les dossiers ne sont pas engagés. Seul le dossier du foyer des jeunes travailleurs est sur les rails. Le permis de construire devrait être prêt depuis plus d'un an. Pendant ce temps-là, les jeunes en recherche de logement temporaire peuvent attendre, et les entreprises qui les accueillent aussi !

**Il est inutile de détailler davantage ce « dossier fertois ». C'est un vaste réquisitoire, systématique, contre les différentes municipalités fertoises qui ont été conduites à travailler avec le président.**

**Par ses excès, ses affirmations inconsidérées, ses jugements définitifs, la manipulation tant des chiffres que des faits, et le mépris qu'il traduit, il ne présente aucun intérêt.**

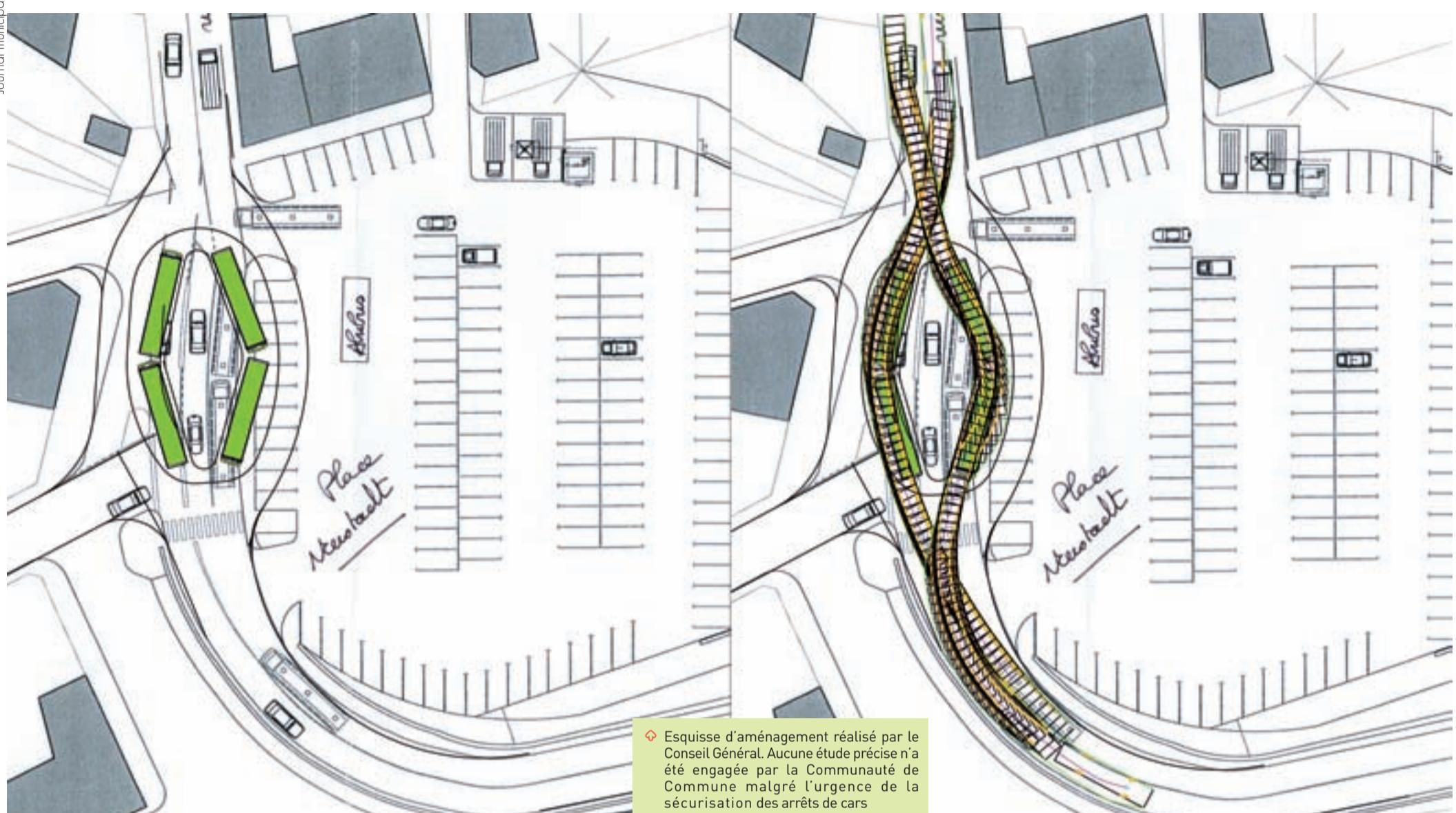
**Il continue, en personnalisaient à outrance, à exacerber les tensions déjà vives, installées depuis de nombreuses années.**

**Nous n'avons donc retenu de ne publier que notre analyse budgétaire pour compléter votre information, sans reprendre tout le dossier.**

**Dans l'attente de la réforme des collectivités territoriales et de la restructuration du territoire nous devons impérativement cesser ces échanges stériles.**

Jacques DALMONT  
Maire de La Ferté-Macé  
Délégué communautaire

## Sécurisation des arrêts, place Neustadt



## Aménagement entrée de ville, route de Falaise



# L'adhésion de la ville de La Ferté-Macé à la Communauté de Communes du Pays Fertois a coûté 4 225 000 €

aux contribuables Fertois (5 950 000 € avec le SIRTOM)

## « Aucune commune n'a payé pour une autre » :

**Est-ce vrai ?** C'est ce qu'affirment M. MIETTE, Président, et les Vice-Présidents de la Communauté de Communes du Pays Fertois (CCPF) dans un long document de 40 pages, distribué à tous les habitants.

## C'est faux !

De 1996 à 2009, les contribuables Fertois ont payé 4 224 762 € de plus qu'ils n'ont reçu (5 950 000 € avec le SIRTOM, soit plus de 60% de l'endettement de notre commune qui s'élève à 9 850 000 €)

## 1996-2009 : Le coût réel de l'intercommunalité :

De 1996 à 2009, la Communauté de Communes du Pays Fertois (CCPF) a réalisé 14 210 322 € d'excédents de fonctionnement qui ont permis d'autofinancer, avec les subventions, la totalité des investissements du Pays Fertois. La ville de La Ferté-Macé ayant apporté, sous forme d'impôts, taxes et dotations d'Etat diverses, 56,71% des recettes de fonctionnement de la CCPF, elle dispose donc 56,71% de ces excédents de fonctionnement – soit 8 058 673 € – Il convient d'y ajouter la part qui lui revient sur une provision Piscine et diverses réserves (56,71% de 666 000 €) – soit 377 688 € – C'est une somme totale de 8 436 361 € que possèdent les contribuables Fertois.

## Question : Est-elle suffisante pour financer la totalité des investissements fertois ?

### Réponse : Oui, très largement !

Pour faire croire que l'intercommunalité est favorable à La Ferté-Macé, M. MIETTE et ses amis reprennent tous les investissements réalisés à La Ferté-Macé à leur valeur brute (12 742 172 €).

Ils « oublient » volontairement de déduire la TVA récupérée (1 897 536 €) et les subventions perçues (4 084 938 €). Pour éviter toute contestation, nous

avons repris, dans le tableau ci-après, tous les investissements cités et chiffrés par M. MIETTE (page 8 de son document). Le coût réel des investissements réalisés sur notre commune s'élève donc à 6 483 201 € et non pas 12 742 172 €.

## Question : Les contribuables Fertois doivent-ils payer la totalité de cette somme ?

### Réponse : Non !

En effet, il faut distinguer 2 catégories d'investissements :

#### • Les investissements de caractère communautaire :

- Office de tourisme, Maison des services Publics, Piscine – qui bénéficient à tous les habitants du Pays Fertois. Dans ces conditions, il est normal que les contribuables Fertois paient ces équipements à hauteur de leurs apports en impôts et dotations – soit 56,71% de leur coût réel (3 223 653 €) = 1 828 134 €.

#### • Les investissements de caractère communal :

parmi ces investissements, il faut exclure :

- le gymnase du collège Jacques Brel que M. MIETTE a construit pour le compte du département et que les Fertois ne peuvent pas utiliser !!
- l'atelier SCF, entièrement payé par l'entreprise sous forme de crédit-bail, et autofinancé par la CCPF. À noter que tous les bâtiments industriels construits sur les autres communes par la CCPF ont aussi été autofinancés par les contribuables fertois à hauteur de 56,71% – soit 259 442 € – somme qui vient logiquement en déduction des investissements fertois,
- les 3 logements de la Gendarmerie qui ont été revendus à perte, par M. MIETTE en 2007, à un propriétaire privé alors que la ville avait vendu, pour

1 € symbolique, le terrain à la CCPF (valeur réelle 24 932 €). À noter que la ville aurait dû logiquement récupérer ces 24 932 € après la cession des 3 logements.

Compte tenu de ces éléments, le coût réel des investissements de caractère communal à la charge des contribuables Fertois s'élève à 2 383 465 €.

Au total, le coût réel des investissements réalisés par la CCPF sur notre commune, à la charge des contribuables Fertois, s'élève donc à 4 211 599 €.

### En conclusion,

De 1996 à 2009, la part des excédents de fonctionnement de la CCPF qui revient aux contribuables Fertois – soit 8 436 361 € – finance très largement le coût réel des investissements réalisés à La Ferté-Macé – soit 4 211 599 € –. En 14 ans, les contribuables Fertois ont donc financé 4 224 762 €, au profit des communes rurales du Pays Fertois.

De plus, il faut savoir qu'en adhérant à la CCPF, la ville de La Ferté-Macé est devenue membre du SIRTOM d'Andaines, présidé par M. MIETTE.

Depuis 1996, les contribuables Fertois paient, à ce titre, une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères de 40% plus élevée que celle qu'ils auraient payée en adhérant au SIRTOM de Flers-Condé (pour 2010, M. MIETTE vient, comme par hasard, de la diminuer de 20%). Nous pouvons estimer que les contribuables Fertois ont payé, en moyenne, 125 000 € de plus chaque année – soit en 14 ans, 1 750 000 €.

**AU TOTAL, LE COÛT DE L'INTERCOMMUNALITÉ POUR LES CONTRIBUABLES FERTOIS S'ÉLÈVE À 5 974 762 € (soit 60% de la Dette de la ville de La Ferté-Macé) !!!**

## Données reprises dans le document de synthèse distribué par M. MIETTE (page 8)

Période 1996-2008 (avec restes à réaliser 2008)	MONTANT BRUT (euros)	FCTVA et récup. TVA	Subventions	COÛT RÉEL pour la CCPF (euros)	COÛT RÉEL pour les contribuables Fertois (euros)
<b>Investissements de caractère communal réalisés à La Ferté-Macé</b>					
Importants Travaux de voirie – Ensemble	1 648 032	270 079	220 140	1 157 813	1 157 813
Aménagement du Centre-Ville	1 075 973	176 330	365 308	534 335	534 335
Gymnase – vestiaires – collège J. Brel	928 559	152 172	481 143	295 244	Utilisation exclusive Conseil Général
Tx voirie : Av. Thiers – Parking Maison SP	727 511	119 224	73 501	534 786	
Parking Collège J. Brel	368 198	60 340	170 408	137 450	137 450
Construction atelier Entreprise SCF (HT)	297 005			297 005	- 259 442
3 logements Gendarmerie	244 048	pas de récup. TVA		cession à un privé 190 000 € en 2007	- 24 392
Aménagement Av. de la Raillère	234 438	38 420	31 316		
Giratoire du Bas Maure	217 234	35 600	95 711	85 923	85 923
Divers travaux Av. Coty	97 639	16 001	29 348	52 290	52 290
Prise en charge Foyer Fertois	32 449			Opération équilibrée financièrement	Opération équilibrée financièrement
<b>TOTAL Inv. CCPF pour LFM</b>	<b>5 871 086</b>	<b>868 166</b>	<b>1 466 875</b>	<b>3 259 548</b>	<b>2 383 465</b>
<b>Investissements de caractère communautaire réalisés à La Ferté-Macé</b>					
Construction Office de Tourisme	167 092	27 383	8 360	131 349	74 488
Maison des services Publics	589 825	pas de récup. TVA	153 757	436 068	247 294
Construction du Centre Aquatique	6 114 169	1 001 987	2 455 946	2 656 236	1 506 351
<b>TOTAL Inv. CCPF à LFM</b>	<b>6 871 086</b>	<b>1 029 370</b>	<b>2 618 063</b>	<b>3 223 653</b>	<b>1 828 134</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>12 742 172</b>	<b>1 897 536</b>	<b>4 084 938</b>	<b>6 483 201</b>	<b>4 211 599</b>

**REMARQUES :** Les restes à réaliser 2008 sont inclus dans le montant brut des investissements et couvrent l'année 2009. 1/ De 1996 à 2009, la part des EXCÉDENTS de FONCTIONNEMENT revenant à la ville de La Ferté-Macé s'élève à 8 058 673 € (56,71% de 14 210 322). ■ 2/ La provision pour risques (piscine) de 400 000 € a été financée par prélèvement sur l'excédent de Fct 2007. ■ 3/ SCF : les investissements du Budget Loueur-Lotisseur ont été entièrement financés par les recettes de locations et par le Budget Principal : 456 000 €, au titre des

réserves, et 533 000 €, au titre des avances. Part de la ville : 989 000 x 56,71% = 560 862 € [560 862 – 301 420 = 259 442 €] ■ 4/ La cession de la Gendarmerie, réalisée en 2007 au profit d'un bailleur privé, sur la base de 190 000 € (perte de 54 048 €) La ville de La Ferté-Macé avait cédé le terrain à la CCPF pour 1 € (valeur réelle 24 392 €). Elle aurait dû percevoir 24 392 € après la cession. ■ 5/ La salle de sport du Collège Jacques Brel – compétence du Conseil Général – a coûté 295 245 € à la CCPF. Équipement que gère le Conseil Général et que la ville de La

Ferté-Macé ne peut utiliser... et qu'elle n'a pas à payer !! ■ 6/ Les 300 000 € de coût d'acquisition des terrains des Tesnières figurent dans les RAR 2008 et ont été payés en 2010.

En conclusion, même si la ville de La Ferté-Macé payait la totalité de la piscine, de l'Office de Tourisme et de la Maison des Services Publics, la CCPF devrait encore aux Fertois : 8 058 673 – 6 483 201 + 259 442 + 24 392 = 1 859 306 €

Le 1<sup>er</sup> février dernier, le conseil municipal a validé les demandes de travaux émanant de la part de la ville de La Ferté-Macé, auprès de la Communauté de Communes. La délibération reprenait à ce titre, un échéancier dénommant les travaux à effectuer et les dates auxquelles ils devraient être effectués.

**Tous ces projets ont d'ores et déjà été acceptés par le conseil communautaire.  
Il faut maintenant définir, en commun, une programmation pour les mettre en œuvre.**

## DEMANDE DE TRAVAUX À RÉALISER PAR LA CCPF AU TITRE DE SES COMPÉTENCES :

Depuis mars 2008, de nombreuses demandes de travaux ont été transmises au Président de la CCPF. La plupart de ces demandes ont été présentées au conseil communautaire et ont été acceptées.

Néanmoins ces travaux n'ont pas fait l'objet d'une planification et peu d'entre eux ont fait l'objet d'un début d'exécution.

Le tableau suivant fait donc le point sur les demandes de la collectivité au 01/02/2010 et propose un calendrier d'exécution.

### Équipements structurants

	2009	2010	2011	2012	2013
FJT		■	■	■	
Pôle de santé		■	■	■	■
Chaufferie bois (affermage)		■	■	■	

### Aménagements de voirie et de sécurité sur la ville

	2009	2010	2011	2012	2013
Remise en état des voiries et trottoirs		■	■	■	
Pose panneaux police manquants		■	■	■	
Aménagements complémentaires r. d'Hautvie - Pl. Leclerc	■	■	■		
Finitions liaison r. de la Barre - pl. Leclerc		■	■	■	
Sécurité sortie écoles J. Brel / P. Souvray / J. Prévert			■	■	
Stationnement en alternat rues de la Barre - A. Macé		■	■	■	
Arrêts de cars Pl. Neustadt		■	■	■	
Sécurité Rte de Falaise – Briouze			■	■	
Rue de La Saulaie			■	■	
Piste cyclables 2 axes nord sud en centre-ville (marquages et aménagements légers)			■	■	
Piste cyclables liaison plan d'eau centre-ville (marquages et aménagements légers)			■	■	
Piste cyclables liaison Bas de Maure – Zone du Parc (marquages et aménagements légers)			■	■	
Piste cyclables Bd Hamonic – Bd d'Andaines – F. Désaunay			■	■	
Place de la République			■	■	

■ Phase études / appels d'offre ■ Phase de réalisation

Sortie d'école (Paul Souvray)  
Un exemple parmi tant d'autres, où des aménagements très simples pourraient obliger les voitures à ralentir ☺

Si la Communauté de Communes du Pays Fertois n'est pas en mesure de gérer elle-même ces dossiers, la Commune se propose de les poser dans le cadre d'une convention dont les termes restent à déterminer.

### LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, PAR 25 VOIX POUR ET 2 VOIX CONTRE

- a validé la liste des travaux demandés selon les tableaux ci-dessus et a demandé, en urgence, la remise en état de VC9 au niveau de la rue de L'Oisivière,
- a chargé M. le Maire de solliciter leur prise en charge par la CCPF, ainsi que leur planification la plus proche possible de la proposition ci-dessus,
- et l'a autorisé à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Aucune réponse n'a été apportée par le Président de la Communauté de Commune à cette proposition d'ouverture. La négociation n'est visiblement pas possible. Nous allons donc désormais recentrer les actions de la ville sur ses compétences. Par contre, dans le domaine de la voirie, lorsque la sécurité des usagers est en jeu, nous amènerons la Communauté de Commune à réaliser les aménagements qui sont de sa compétence.

Boulevard Hamonic  
Verra-t-on un jour une piste cyclable ?  
Cela fait bientôt deux ans que le Conseil Communautaire a donné mission au Président d'engager les études ☺